



REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT A.H.P  
COMMUNE DE MALIJAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MALIJAI**

**Séance du 02/04/2024**  
**Objet : CDD service technique**

L'an deux mille vingt et quatre et le 02 avril à 18 heures 30,  
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au  
nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de  
Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, AILLAUD  
Marion, ROBERT Carole HUBERT Armelle, BERNARD Myriam, AILLAUD  
Karine, MOUREN Sylvie et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban,  
DURAND Thierry, DEYE Manuel, HOLIET Samuel, VARCIN Alexandre.

Absents excusés : Mmes MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline, et Mrs. BONO  
Vicente, CHAMBRE Emmanuel, AKLA Mohammed.

Procurations : pas de procuration.

Mme AILLAUD Marion a été désignée Secrétaire de Séance conformément à  
l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2024

Application agréée E.legalite.com

99\_DE-004-2104 01089-20240402-2024\_03\_20-

Conseil Municipal du 02/04/2024

Délibération n° 2024/03/20

**OBJET : CDD service technique**

Madame le Maire rappelle qu'un agent des services techniques a fait valoir ses droits à la retraite. Elle propose la création d'un CDD au service technique du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2024, afin de tester la nouvelle organisation.

Elle propose de créer un poste à temps complet pour une durée de 7 mois, sur la base de l'article L 332-14, rémunéré sur la base de l'indice majoré 366, catégorie C.

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De créer un emploi à temps complet pour 7 mois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024 pour le service technique
- Cet emploi appartiendra à la catégorie C
- Il sera rémunéré sur la base de l'indice majoré 366
- les crédits nécessaire sont inscrits au budget.

Malijai,  
Le 02 avril 2024  
Fait et délibéré, les jour, mois et an  
que dessus.  
Pour copie certifiée conforme  
Le Maire  
Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-210401083-20240402-2024\_03\_20-